

DÉCEMBRE 2019 • N°113

Pour nos retraites **APRÈS LE 5, ON CONTINUE**



GESTION DE CARRIÈRE
**DU PARITARISME
À L'AUTORITARISME**

P.6

CONDITIONS DE TRAVAIL
**L'ADMINISTRATION
DOIT RÉPONDRE
AUX ALERTES**

DOSSIER P.8

NOUVEAUX PROGRAMMES
**CONTENUS DENSES
SANS MOYENS
HORAIRE SUFFISANTS**

P.12

EPS ET SPORT SCOLAIRE

REFUSER L'EXTERNALISATION ET DÉVELOPPER LES PRATIQUES

BENOIT HUBERT, secrétaire général du syndicat national de l'éducation physique, le SNEP-FSU, présente la portée du dernier rapport de la Cour des comptes et l'impact de la réforme de la voie professionnelle sur l'EPS.



© DR

COMMENT LE SNEP-FSU ANALYSE-T-IL LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR L'EPS PUBLIÉ EN SEPTEMBRE DERNIER ?

Ce n'est pas la première fois que la Cour s'intéresse au sport scolaire, mais jusqu'alors elle circonscrivait sa réflexion autour des associations sportives scolaires et de l'UNSS. Pour elle, cette structuration sui generis a toujours été une anomalie : mi association loi 1901, mi service public d'éducation... et complètement incomprise par les magistrat-es de la Cour. Cette fois, Paris accueillant les futurs Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, E. Macron et J.-M. Blanquer multipliant à l'envi les déclarations pour faire de la France une « nation de sportifs », la Cour a voulu vérifier la réalité de cette ambition en élargissant la question à l'ensemble du « sport à l'école ». Sur le sport scolaire en lui-même, pas de nouveauté émanant de la Cour, son incompréhension de la structuration et du fonctionnement est toujours importante et sa mesure coût/rentabilité en dehors des réalités et des enjeux. Par contre, les remarques fortes émises sur l'enseignement de l'EPS, la disponibilité des installations sportives rejoignent ce que le SNEP-FSU dénonce depuis longtemps : des contenus

éloignés des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) et ne définissant pas les attendus dans chacune d'entre elles, des évaluations certificatives qui s'éloignent du cœur de l'enseignement et ne donnant pas à voir ce qui a été appris et ce qui est maîtrisé, des installations insuffisantes en nombre et inadaptées. Un rapport en demi-teinte donc avec des aspects négatifs et d'autres plus positifs.

La question qui se pose toutefois c'est : pourquoi ce traitement particulier de la discipline ? Pourquoi l'EPS est-elle la seule discipline d'enseignement à passer sous les fourches caudines de la Cour des comptes ? Quels sont les objectifs masqués ? Une discipline qui « coûterait » trop cher et qu'il conviendrait « d'externaliser » ?

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE « SPORT À L'ÉCOLE » ET EPS ?

Le « sport à l'école » est une manière pour le politique de jouer sur les termes, de générer et d'entretenir de la confusion. Le « sport à l'école » serait le terme qui regroupe l'ensemble des dispositifs permettant à l'élève de pratiquer du sport au sein du système éducatif : EPS, UNSS, sections sportives, classes à horaires aménagés, options... Avec la naissance de la notion de parcours, le flou se généralise puisqu'il ne s'agit plus d'envisager les choses au sein du système seul mais de les construire dans un « parcours » de continuité avec le monde extra-scolaire. Le scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire voient leurs frontières se fragiliser voire disparaître. C'est ce que l'on peut observer à travers l'expérimentation « cours le matin, EPS et sport l'après-midi » dans laquelle on remarque tout de suite la disjonction entre ce qui relève de cours et l'EPS d'un côté, l'adjonction entre l'EPS et le sport de manière générale, de l'autre...

QU'EN EST-IL DE L'EPS DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS, NOTAMMENT AVEC LA DERNIÈRE RÉFORME ?

C'est la première fois dans l'histoire de la discipline qu'on observe une baisse des horaires. C'est un signal extrêmement négatif pour des élèves dont on sait qu'ils-elles sont en majorité issus-es de milieu populaire et que beaucoup d'entre elles-eux n'auront accès à bon nombre de pratiques que grâce à l'école. Il y a là une forme de ségrégation insupportable ! L'ancien Dgesco face à cette remarque avait affirmé qu'au contraire, la baisse des horaires allait permettre de libérer du temps notamment le mercredi pour permettre l'accès à des activités culturelles et sportives. Les premières enquêtes que nous avons menées prouvent l'exact contraire... Pour l'ensemble des élèves et encore plus pour ceux de la voie professionnelle, nous devons développer une culture générale ambitieuse incluant les pratiques artistiques et sportives.

QUE PORTE LE SNEP-FSU POUR L'EPS ?

Pour résumer l'ensemble des revendications, nous estimons qu'en dehors des grands enjeux de santé publique, l'EPS est une voie originale de réussite qui permet à certain-es élèves de raccrocher au système scolaire. Nous réclamons donc une augmentation du temps de pratique des élèves avec des contenus réformés dans une option culturaliste, c'est-à-dire prenant corps dans le champ culturel de référence que sont les APSA, avec une réelle prise en compte de ses apports dans les évaluations certificatives. Bien sûr, pour prendre en compte ces quelques points, bien d'autres revendications seraient à satisfaire : installations, recrutement de qualité... ■

Plus d'infos sur www.snepsfu.net

Propos recueillis par Axel BENOIST

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Benoît Hubert : EPS et sport scolaire

ACTUALITÉS P4 À 5

Budget 2020 – Comité de suivi – Réforme des retraites
Éducation prioritaire

MÉTIERS P6 À 7

Gestion de carrière –
Mutations 2020 – Liste
d'aptitude – AESH – Alerte
amiante – Seine-Saint-
Denis

DOSSIER P8 À 11

Conditions de travail dans la
voie professionnelle

POLITIQUES
ÉDUCATIVES P12 À 14

Programmes
d'enseignement général –
Blocs de compétences

GRAND ANGLE P15

Banalisation des discours
d'extrême droite – Le poison
mortel de la haine – Enfants
Ouïghours



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr

www.snuep.fr

Directeur de la publication :

Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,

Patrick Bernard,

Marie-Caroline Guérin,

Isabelle Lauffenburger,

Paul Lebouc.

Photos : A. Benoist, M.-C. Guérin,

C. Mayam, Photothèque Rouge,

Troud

PAO : Pellicam

N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 1762-2808 - 1 €

Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,

Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.

poitevin@comdhitude.fr

Imprimerie :

Compedit Beauregard

ZI Beauregard, BP 39

61600 La Ferté Macé

Encarts : supplément n°1, affiche
et bulletin d'adhésion

RETRAITE, SALAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL

ÉCARTER TOUTE CONCESSION
ET CONQUÉRIR DES AVANCÉES

Définir ce que sera le métier d'enseignant au 21^e siècle, voilà en substance l'objectif du président E. Macron et de son ministre J.-M. Blanquer. Les discours se suivent et la rhétorique se répète : la forte baisse des pensions des enseignant-es prévue par la réforme des retraites par points pourrait être amoindrie si leur temps de travail était revu. Autrement dit : « Pour perdre moins, travaillez plus. »

Depuis plus de 30 mois, le cynisme de ce président et de son gouvernement ne fait que croître. En cette fin d'année 2019, face aux multiples signaux d'une profession en manque de reconnaissance et face aux alertes répétées sur la souffrance subie, nos dirigeant-es actuel-les répondent, droits dans leurs bottes, que la solution reste l'augmentation du temps de travail et des missions. Ils voudraient répandre un virus à une population déjà malade qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

« MOINS NOS ÉLÈVES EN
SAURONT, MOINS IL LEUR SERA
POSSIBLE DE RÉSISTER AUX
RECULS SOCIAUX ET CONQUÉRIR
DE NOUVEAUX DROITS. »

Le passage à la retraite par points n'est qu'une étape vers le système par capitalisation et l'individualisation. Cette dernière est déjà en marche dans la Fonction publique avec la mise en œuvre de la loi de transformation et les lignes directrices de gestion qui excluent toute gestion collective et équitable des carrières des agent-es. Le mouvement interacadémique 2020 est le galop d'essai. Tout en continuant de dénoncer la casse du

paritarisme, le SNUEP-FSU reste aux côtés des collègues pour les conseiller dans leur stratégie de mutation.

La même individualisation est à l'œuvre avec la transformation de la formation professionnelle initiale. La généralisation des blocs de compétences signe la fin des diplômes et des conventions collectives, ce qui cassera les garanties sociales collectives des salarié-es. Dans les nouveaux programmes de CAP et bac pro, derrière un affichage soi-disant ambitieux, les savoirs sont édulcorés. Or moins nos élèves en sauront, moins il leur sera possible de résister aux reculs sociaux et conquérir de nouveaux droits.

Ne nous y trompons pas, c'est bien un modèle individualiste que le président et son gouvernement veulent imposer. Des milliards sont versés sans contrepartie et sans effets, aux entreprises, aux banques ou à des « premiers de cordée », amputant ainsi des budgets qui pourraient financer hôpitaux, écoles et autres services publics ainsi que l'augmentation de nos salaires.

Au SNUEP-FSU, nous ne nous résignons pas. Nos attentes de PLP, CPE, AED, ou tout simplement de citoyen-ne sont fortes. Face aux manœuvres et à la violence de ce gouvernement pour casser le collectif, réinvestissons-le, c'est tous ensemble et dans l'unité la plus large que nous pouvons gagner. À l'heure de la préparation de la rentrée 2020 et de la divulgation d'une réforme des retraites inacceptable, le SNUEP-FSU appelle les personnels à poursuivre et amplifier les mobilisations pour résister et conquérir de nouveaux droits.

AXEL BENOIST

Co-secrétaire national

LA VOIE PROFESSIONNELLE MÉRITE DAVANTAGE DE CONSIDÉRATION

Le projet de Loi de finances pour 2020 (PLF 2020), le premier depuis la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle, confirme le décalage entre la prétendue ambition affichée par le ministère sur cette réforme et un projet de budget tout sauf ambitieux pour cette voie scolaire. Quels en sont les principaux enseignements ?



© Marie-Caroline Guérin

MOINS D'ARGENT POUR LES ÉLÈVES DE LP

Le manque d'ambition de ce PLF se retrouve dans la baisse drastique des crédits pédagogiques qui passent de 9,3 millions d'euros lors de l'exercice budgétaire précédent à 6,7 millions en 2020 ! Cette chute de 28 % représente une baisse de près de 5 euros par élève par rapport à 2019. Soit le gouvernement se décharge de cette dépense sur les régions, entraînant de nouvelles inégalités territoriales, soit il considère que la scolarisation en voie professionnelle ne mérite pas un réel investissement de la part de l'État et des collectivités.

Pour résumer, ce gouvernement voudrait faire croire qu'avec plus d'élèves, moins d'enseignant-es, moins de crédits pédagogiques, on peut être ambitieux et faire mieux ! De qui se moque-t-on ?

Malgré la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle, les projets de Loi de Finances (PLF) se suivent et se ressemblent. Le dernier reprend même parfois mot pour mot le précédent (établi avant la réforme), notamment dans la présentation des différentes missions affectées à l'Éducation nationale.

Le premier élément notable dans ce PLF 2020 est la suppression de 685 équivalents temps plein dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire et ce malgré une augmentation de 3 000 élèves prévue pour la rentrée prochaine. Mais pas d'inquiétude pour le ministre ! Pour conserver un taux d'encadrement des élèves à peu près équivalent, J-M. Blanquer compte sur l'imposition d'une deuxième heure supplémentaire obligatoire. Non content d'aggraver les conditions de travail des professeur-es de lycée professionnel avec sa réforme et son lot de dispositifs pédagogiques imposés (co-intervention, chef-d'œuvre, consolidation...), le ministre accroît également la charge de travail de

ses personnels en augmentant le volume horaire hebdomadaire face aux élèves.

→ Pour vous aider à lutter contre les heures supplémentaires imposées et l'accroissement de votre charge de travail, reportez-vous au supplément de ce journal consacré à la DHG 2020. Il vous permettra d'intervenir efficacement lors des Commissions permanentes et des Conseils d'administration de votre établissement.

Le SNUEP-FSU dénonce ce projet de budget qui est à contresens des ambitions affichées pour les jeunes scolarisé-es dans les lycées professionnels. Pour le SNUEP-FSU, ce sont davantage de dédoublements, notamment en classe de seconde, et des classes moins chargées pour permettre l'acquisition de contenus ambitieux qui donneront toutes leurs chances à nos élèves de réussir leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle ou leur poursuite d'études dans le supérieur. Mais ces conditions de réussite demandent des moyens que le gouvernement se refuse, une fois encore, à accorder. ■

Fabien MÉLANIE

HARO SUR LES FONDS SOCIAUX

Le budget 2020 de l'Éducation nationale prévoit une baisse de moitié des fonds sociaux, qui passeront de 59 à 30,6 millions d'euros. Le ministre la justifie par une dotation 2020 correspondant aux fonds consommés en 2018. C'est faire fi des difficultés des familles modestes à demander des aides et ne pas leur en donner les moyens. Son choix pénalise les établissements utilisant tous leurs fonds sociaux, notamment les LP.

COMITÉ DE SUIVI « RÉFORME VOIE PRO »

TRANSFORMER LES DÉBATS EN ACTES

Après une première séance d'installation, le Comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle s'est à nouveau réuni en octobre pour soi-disant « entrer dans le vif du sujet ».

Le SNUEP-FSU a rappelé qu'une étude d'impact doit être menée en amont de toute réforme, ce qui n'a pas été le cas pour celle-ci. Il a donc alerté le CHSCTM, qui a reconnu que cette réforme faisait peser des risques psycho-sociaux sur les collègues.

Sur les dispositifs, le SNUEP-FSU a évoqué le leurre de la famille «GA-Transport-Logistique», où de très nombreux jeunes n'iront ni en Transport, ni en Logistique en raison d'une carte des formations déséquilibrée en faveur de la GA. Sur la famille du BTP, les élèves de 2^{de} s'interrogent sur la nécessité de faire de la peinture pour devenir maçon, et vice versa. Les classes déjà difficiles à gérer le sont encore plus.

Pour le chef-d'œuvre, le SNUEP-FSU se demande toujours quels types de projets peuvent aboutir à ce qualificatif ! De plus, la question du financement risque d'inciter à n'élaborer que des projets commercialisables alors que seuls des

objectifs pédagogiques doivent guider le choix de ces projets.

Quant à la co-intervention, elle dégrade les pratiques pédagogiques et alourdit les emplois du temps dès la mise en place complète de la réforme. Elle nécessite a minima de dégager du temps de concertation hebdomadaire en réduisant les obligations de service face aux élèves.

« QUANT À LA CO-INTERVENTION, ELLE DÉGRADE LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET ALOURDIRA LES EMPLOIS DU TEMPS DÈS LA MISE EN PLACE COMPLÈTE DE LA RÉFORME. »

Le SNUEP-FSU, opposé à l'apprentissage, a signalé les lourds problèmes pédagogiques liés aux différents mixages, mais aussi des problèmes

réglementaires et de financement qui dépassent le cadre de ce comité et nécessiteraient la création d'un comité spécifique.

Suite à cette réunion, le président du comité de suivi a produit une synthèse sans qu'aucune proposition concrète n'en émerge. Le SNUEP-FSU exige que l'on passe immédiatement de la parole aux actes ! ■

Franck FERAS

ÉDUCATION « PLUS » PRIORITAIRE

Le rapport de la mission Mathiot/Azéma « Territoires et réussite », rédigé suite à la commande du ministre qui affirme vouloir lutter contre les inégalités et favoriser la réussite de tous les élèves, tente d'apporter une réponse aux problématiques suivantes :

- 70 % des enfants des catégories populaires sont accueillis en dehors de l'éducation prioritaire (EP).
- Le milieu rural est le grand oublié des réformes de l'EP.

Ainsi, si le rapport préconise le maintien d'une carte et d'un pilotage national des REP+, les REP et leur labellisation disparaîtraient au profit de politiques académiques qui pourront élargir la priorité aux établissements ruraux ou isolés et aux lycées qui accueillent un certain pourcentage d'élèves issus de collèges REP+.

Les académies pourraient recourir, à partir « d'un cadrage et d'objectifs nationaux et d'éléments de contexte territoriaux objectifs », à des outils de priorisation (DHG, bonifications de mobilité, de carrières et indemnités, classements des établissements...) pour déployer tout ou partie de ces mesures selon les besoins et les projets des établissements concernés, y compris privés.

Certains LP socialement défavorisés pourraient bénéficier d'une dotation spécifique destinée à gérer tous les enjeux périscolaires.

Pour le SNUEP-FSU, une telle mesure ne saurait être contraignante pour les PLP et ne doit pas se faire à moyens constants. De plus, les nouvelles cartes académiques de l'EP risquent d'être construites en fonction des besoins locaux, et plutôt en fonction des moyens alloués, ce qui mettrait en concurrence les établissements. Le SNUEP-FSU revendique une carte nationale de l'éducation prioritaire, établie en fonction des besoins, incluant les LP, avec l'attribution d'indemnités à tous les personnels (AED, AESH...).

Rafikha BETTAYEB

RÉFORME DES RETRAITES

FAUSSES TERGIVERSATIONS

Le gouvernement organise actuellement des rencontres avec les organisations syndicales au sujet de la réforme des retraites. Le rapport Delevoye préconise que la première génération concernée par



la réforme soit celle des travailleurs et travailleuses né-es à partir de 1963 mais le HCR a soumis au débat que ne soient concerné-es que les nouveaux et nouvelles entrant-es sur le marché du travail (« clause du grand-père »). Si cette solution peut paraître rassurante pour certain-es, elle oppose les générations et occulte les problèmes de fond qui perdurent et s'aggravent : les inégalités, femmes/hommes en particulier, et une baisse drastique des pensions pour toutes et tous.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à ne pas se laisser aveugler et à poursuivre les mobilisations. ■

DU PARITARISME À L'AUTORITARISME

Attaques sans précédent du paritarisme, la loi de transformation de la Fonction publique (6/08/2019) et les lignes directrices de gestion (LDG) changent radicalement le droit des personnels, les laissant à la merci de l'administration.



« GRÂCE AUX DOCUMENTS TRANSMIS PAR L'ADMINISTRATION, NOUS POUVIONS FAIRE CORRIGER LES ERREURS. RÉGULIÈREMENT, NOTRE EXPERTISE DÉPASSAIT CELLE DES PERSONNELS DES RECTORATS SOUMIS À UN TURN-OVER IMPORTANT. COMME NOUS NE POURRONS PLUS VÉRIFIER LEUR TRAVAIL, IL EST PRIMORDIAL QUE LES COLLÈGUES CONTACTENT LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNUSEP-FSU DÈS LA PHASE DE SAISIE. »

Christophe MAYAM,
commissaire paritaire,
co-secrétaire académique
du SNUSEP-FSU
Orléans-Tours

Ces LDG deviennent obligatoires et seront déclinées selon les thématiques. Pour l'heure, c'est la mobilité des agent-es qui est touchée, les CAP concernant les mouvements inter et intra étant supprimées dès le 1^{er} janvier 2020. L'ensemble des syndicats a pourtant rejeté cette LDG mobilité lors du CTM du 5 novembre dernier.

Le premier texte présenté aux organisations syndicales a été rapidement suivi d'une nouvelle mouture restreignant encore plus les droits syndicaux. La volonté gouvernementale d'exclure les syndicats est claire. Les LDG sur la mobilité sont pluriannuelles et seront revues tous les 3 ans. Elles seront présentées en Comité technique sans les circulaires avec les barèmes chiffrés, qui ne seront discutées dans aucune instance. Les LDG académiques et ministérielles devront être compatibles, et les académies devront appliquer de façon similaire les règles nationales.

La LDG mobilité contient deux grandes parties : la première fixe le cadre, la deuxième indique la procédure, les priorités légales, l'accompagnement et le recours. Apparaît notamment une volonté d'augmenter fortement les postes spécifiques, qui sont hors barèmes. Pour

les autres postes, il est rappelé que le barème ne revêt qu'un caractère indicatif. Mais, mentionné à plusieurs reprises, il laisse présager des refus de modification après recours. Les collègues seront informés-es des barèmes ainsi que du nombre d'entrant-es et sortant-es sur leur vœu 1. Les organisations syndicales, qui auparavant étaient garantes des droits et du respect des règles de mutation, n'auront pas davantage d'informations. Le mouvement deviendra opaque et non pas « transparent » comme cyniquement écrit dans le texte. Pour un recours administratif, les collègues devront mandater une organisation syndicale représentative pour l'inter au CTM ou au CTA pour l'intra, donc désigner la FSU. Le SNUSEP-FSU sera aux côtés des collègues pour les conseiller en amont des mouvements puis pour les défendre et les accompagner en cas de recours administratif. Le SNUSEP-FSU continue de s'opposer à ces LDG et d'exiger le retour des CAP, seules garanties de transparence et d'équité du mouvement. ■

Pascal MICHELON

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2020

Le serveur SIAM, pour les demandes de mutation interacadémique, est ouvert jusqu'au 9 décembre à midi. Cette année, plus que jamais, demandez aux élu-es et militant-es du SNUSEP-FSU de vous conseiller pour formuler vos vœux et calculer votre barème avant la fermeture du serveur. Transmettez à votre section académique la copie de votre dossier.

Courant janvier, vous pourrez vérifier le barème effectivement retenu par l'administration. Le SNUSEP-FSU vous aidera à effectuer ces vérifications. Les erreurs de barèmes ne pourront être signalées qu'à cette période.

Pour toutes questions concernant le mouvement, contactez votre section académique ou les commissaires paritaires nationaux : capn@snusep.fr.

LISTE D'APTITUDE

UNE MOBILITÉ PLUS CONTRAINTE

Le décret n° 2019-1043 du 10 octobre 2019 a supprimé l'accès aux corps des professeur-es certifiés et des professeur-es d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude.

Pourtant chaque année, plus de 200 collègues PLP ou professeur-e des écoles utilisaient cette voie de mobilité professionnelle. Cette décision a été prise sans concertation et contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales qui ont émis un vote contre unanime au Comité technique ministériel. Le ministère prétend souhaiter une mobilité accrue mais prend des mesures en contradiction

avec ce principe. À ce jour, rien n'est prévu pour faciliter la mobilité et pour compenser la perte due à l'application de ce décret. Reste alors la possibilité d'utiliser la voie du détachement ou du concours, interne ou externe.

La voie du détachement nécessite de transmettre sa candidature qui fera l'objet d'un avis par le recteur ou la rectrice d'académie pour les PLP. Seuls les dossiers avec un avis favorable sont alors proposés à la DGRH. La note de service qui régit le détachement est prévue pour le mois de décembre. ■

Agnès BERNADOU

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qui veut la fin de la défense des droits des personnels ?

C'EST SUR ORDRE DU PREMIER MINISTRE QUE LE MINISTÈRE A DÛ ABANDONNER LE MAINTIEN DES GROUPES DE TRAVAIL QUI ASSURAIENT LA VÉRIFICATION DES VŒUX ET BARÈMES DES CANDIDAT·ES AUX MUTATIONS.

AESH

UNE BONNE RENTRÉE, MONSIEUR LE MINISTRE ?

C'est par ces mots que M. Blanquer qualifie la rentrée 2019. La réalité sur le terrain est tout autre, notamment pour les AESH toujours autant méprisé-es par l'administration.

De nombreux problèmes ont entaché cette « belle rentrée ». Dans plusieurs académies, des AESH n'ont perçu aucun salaire depuis septembre. Des avances ont été faites par les rectorats mais à un niveau parfois plus qu'indécemment. Certain-es AESH ont touché à peine 9 € ! Même les « avances » en octobre pouvaient être bien maigres.

Quand ce n'est pas la paye, ce sont les contrats de travail qui ne sont pas édités et qui ne peuvent donc pas être signés. Le métier d'AESH n'est pas du bénévolat et l'absence de contrat de travail le rend illégal. De plus, les AESH concerné-es perdent alors toutes les aides auxquelles elles et ils avaient droit.

Que dire de la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)



© Marie-Caroline Guérin

qui posent nombre de problèmes et génèrent des emplois du temps complexes et difficilement applicables pour les collègues AESH envoyés dans plusieurs établissements, parfois éloignés les uns des autres.

Contre ce mépris et leurs conditions de travail, les AESH ont manifesté le 20 novembre 2019.

Le SNUEP-FSU revendique un vrai statut d'AESH avec une vraie reconnaissance et un salaire à la hauteur du travail qu'elles et ils fournissent. ■

Frédéric ALLÈGRE

ALERTE AMIANTE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

L'amiante « empoisonne » l'Éducation nationale depuis des années. Malgré son interdiction depuis 1997, une très large majorité des établissements scolaires déjà construits en contient encore, le plus souvent sous forme parcellaire et stable. Mais l'usure du temps cause le délabrement des matériaux amiantés, ce qui pourrait à nouveau augmenter les risques d'exposition des personnels et des élèves. Sans parler du caractère anxiogène d'une information partielle sur la présence d'amiante. Pour cette raison, les organisations syndicales alertent l'institution depuis plusieurs mois. Le ministère a fini par réagir. Deux guides à destination des personnels et des chef-fes de service ont été présentés au CHSCTM le 6 septembre et seront bientôt en ligne. Le SNUEP-FSU exige désormais que le MEN passe aux actes afin que les dangers d'empoisonnement disparaissent définitivement. ■

Vincent LAVALLE

SEINE-SAINT-DENIS

Le 31 octobre dernier, le premier ministre a présenté 23 mesures censées renforcer l'attractivité en Seine-Saint-Denis. La mesure phare consiste en une prime de fidélisation de 10 000 euros à destination des personnels qui resteraient au moins 5 ans dans le département. Mais une carotte financière peut-elle suffire pour les enseignant-es ?

La revalorisation de la rémunération est nécessaire mais ce sont aussi les conditions de travail qu'il faut améliorer dans ce département touché par la grande pauvreté et une certaine violence dans les établissements scolaires.

Pour le SNUEP-FSU, la présence de personnels tant de vie scolaire que de service social doit être renforcée et les lycées professionnels les plus en difficulté doivent être inscrits dans les réseaux d'éducation prioritaire. ■

Bérénice COURTIN

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'ADMINISTRATION DOIT RÉPONDRE AUX ALERTES SYNDICALES



« LA RÉFORME COMME LA QUESTION SALARIALE SONT DES SUJETS DE CRISPATION ET DE REVENDICATIONS SYNDICALES MAJEURES. »

La dégradation des conditions de travail des PLP est un sujet grave que le SNUEP-FSU a toujours dénoncé. Suite à son alerte sur les risques psychosociaux engendrés par la réforme et confirmés par le CHSCT ministériel, le SNUEP-FSU a initié une enquête intersyndicale auprès des personnels. Il en portera les résultats dans toutes les instances. Ensemble, nous devons créer un rapport de force afin que le ministère abandonne ses réformes et ses pratiques managériales dévastatrices.

Dossier réalisé par : Axel Benoist, Sigrid Gérardin, Éric Hallouard, Ugo Trévisiol

UNE ACTUALITÉ QUI NOUS FRAPPE DE PLEIN FOUET

Les récents suicides dans l'Éducation nationale ont mis les projecteurs médiatiques sur une réalité que le SNUEP-FSU dénonce depuis longtemps : les conditions de travail se dégradent dangereusement et génèrent des épuisements professionnels avérés. Les alertes sont quasi systématiquement minimisées, voire niées, par notre administration qui trop souvent, du local au national, accable les personnels qui font part des difficultés rencontrées. *#pasdevague*, saisines des CHSCT, études scientifiques, etc., rien n'a jamais fait bouger notre ministère resté indifférent voire méprisant vis-à-vis de toutes ces remontées pour tant alarmantes.

L'ASPECT CUMULATIF DES RÉFORMES : UN PROCESSUS DANGEREUX POUR NOTRE SANTÉ

La réforme Blanquer de la voie professionnelle s'installe dans un contexte déjà bien dégradé. La réforme du bac pro 3 ans, avec la perte d'un an d'enseignement, a amplifié nos difficultés quotidiennes à faire réussir nos élèves. La généralisation des CCF a produit une perte de sens du métier et une charge de travail accrue. L'introduction du NMP (nouveau management public) et ses pratiques managériales offensives contre les collègues ont des conséquences réelles sur notre santé physique et mentale. Que ce soit la réforme GA, les effectifs très lourds ou encore l'introduction d'apprenti-es dans les classes, tous ces éléments font émerger des situations intenable dans les établissements. Pourtant, malgré toutes les critiques émises, le ministre persiste et porte la lourde responsabilité des conséquences de ses choix politiques dogmatiquement libéraux sur la santé des personnels et nos conditions de travail.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE INTERSYNDICALE CONFIRMENT LES RISQUES DE :

- travailler plus sur le temps de repos

La majorité des collègues témoignent avoir travaillé davantage cet été à cause de la réforme. Ce sont les femmes (62 %) et plus précisément celles de moins de 40 ans qui enseignent en discipline générale (70 %) qui ont le plus subi ce travail « obligatoire » sur temps de repos. Les raisons évoquées sont l'appropriation des nouveaux programmes pour 76 %, la co-intervention (71 %) et le chef-d'œuvre (32,7 %). Le chef-d'œuvre, très décrié, n'est cité que par 1/3 des collègues, mais beaucoup ne sont pas encore concernés, puisqu'il n'est entré en vigueur cette année que pour les 1^{res} CAP.

- dégradation des emplois du temps

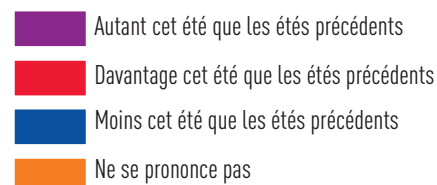
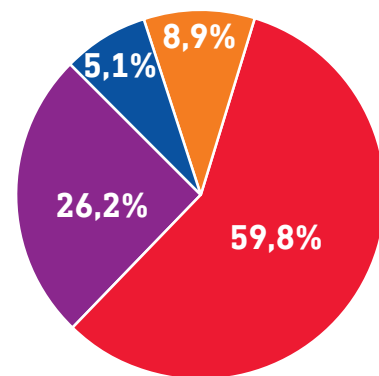
45 % des collègues interrogé-es considèrent que leur emploi du temps s'est dégradé en cette rentrée ; à 84 %, cela est en lien direct avec la réforme de la voie pro. Les collègues estiment que les élèves subissent le même sort.

- dégradation des conditions d'études des élèves

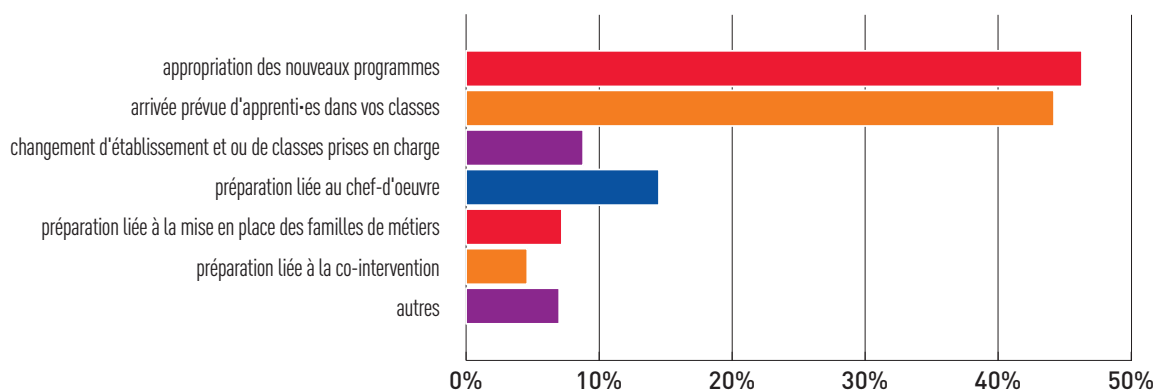
Pour 82 % des enquêté-es, la réforme va dégrader les parcours scolaire et professionnel des jeunes. Ils et elles se fondent sur les éléments suivants : une baisse de la qualité des diplômes professionnels (93 %), une diminution des acquis nécessaires à la citoyenneté des élèves (82 %), une diminution de la réussite des élèves dans leurs études supérieures (88 %), des compétences professionnelles amoindries (84 %) - résultat qui s'élève à 92,4 % chez les collègues hommes de plus de 50 ans qui enseignent en matière professionnelle. De plus, 76 % des collègues réfutent le fait que la réforme va renforcer les passerelles entre les 3 voies du lycée, ou améliorer l'orientation des élèves.

Pour 82,1 % des enseignant-es, la réforme Blanquer de la voie pro dégrade les conditions d'études des élèves.

POUR PRÉPARER CETTE RENTRÉE, VOUS* AVEZ TRAVAILLÉ :

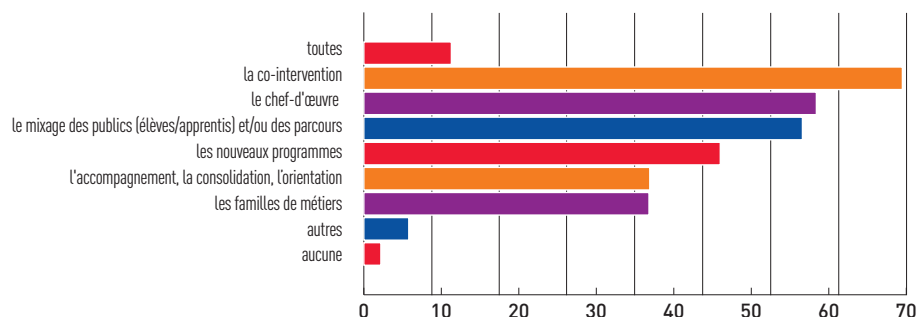


* Enseignant-es devant mettre en œuvre la réforme cette année



SI VOUS AVEZ TRAVAILLÉ DAVANTAGE, QUELLES EN SONT LA OU LES CAUSES ?

PARMI LES NOUVEAUTÉS LIÉES À LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME BLANQUER DE LA VOIE PROFESSIONNELLE, QUELLES SONT CELLES QUI VOUS POSENT LE PLUS DE DIFFICULTÉS ?



- conditions de travail intenable

Alors que 56 % des collègues n'accueillent favorablement aucun dispositif de la réforme, ils/elles ne sont que 1,1 % à penser que la réforme va améliorer leurs conditions de travail quand 91,5 % des collègues pensent le contraire. Pour évoquer ces difficultés, ils et elles pointent d'emblée la co-intervention (69 %) - résultat qui s'élève à 75 % pour les enseignant-es de matières générales - et le chef-d'œuvre (58 %), pourcentage qui monte à 65 % pour les enseignant-es de matières professionnelles. Les nouveaux programmes sont eux aussi incriminés par 56 % des collègues d'enseignement général. L'apprentissage dans les lycées professionnels est cité comme source de difficultés par 56 % des collègues.

Les familles de métiers, initiées pour 12 diplômes et 3 familles « seulement » cette année, sont citées comme un élément de dégradation par 36 % des collègues et par 53 % des enseignant-es de plus de 50 ans dans les disciplines professionnelles. Il est fort à craindre que ces résultats s'accroissent dans les années à venir car le ministère envisage de regrouper en 3 ans une cinquantaine de spécialités dans 14 familles.

Pour 87 % des interrogé-es, la réforme réduit encore l'attractivité des lycées professionnels.

LES SALAIRES : UN SUJET PRIMORDIAL

Dans le contexte tendu que nous connaissons, 85,3 % des PLP considèrent ne pas être rémunéré-es à hauteur de leur qualification, et 88,7 % ne pas être assez payé-es par rapport au travail effectué. Au-delà d'une indispensable revalorisation salariale, ils et elles revendiquent à 67,4 % une baisse du temps de face-à-

face pédagogique et sont 68 % à se dire prêt-es à s'engager dans une mobilisation sur les salaires.

Cette enquête confirme, s'il en était besoin, que les personnels n'adhèrent pas à cette réforme. Ils et elles savent que celle-ci renforce leurs difficultés au quotidien et celles des élèves. La réforme comme la question salariale sont des sujets de crispation et de revendications syndicales majeures. C'est pourquoi le SNUEP-FSU continuera de dénoncer partout les choix politiques désastreux du ministre comme il l'a fait au CHSCT ministériel le 5 septembre sur la réforme de la voie professionnelle ainsi que le 6 novembre sur les suicides, et comme il le fait dans toutes les instances locales et nationales auxquelles il participe.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à remplir les fiches RSST qui doivent être présentes dans tous les établissements et à se rapprocher des militant-es du SNUEP-FSU pour dénoncer toutes les dérives managériales des hiérarchies : c'est ensemble que nous devons renverser le rapport de force pour exiger l'abandon de cette réforme et des salaires à la hauteur de nos qualifications et de notre investissement. ■

89,2 % des PLP déclarent être insuffisamment rémunéré-es au regard du travail effectué.

Pour 91,5 % des enseignant-es, la réforme Blanquer de la voie pro dégrade leurs conditions de travail.



67,4 %

DES PERSONNELS ESTIMENT LÉGITIME DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE FACE-À-FACE PÉDAGOGIQUE AU PROFIT D'HEURES DE CONCERTATION, SANS BAISSE DE SALAIRE.

POUR 84,4 %

DES ENSEIGNANT-ES, LA RÉFORME NE RENFORCE PAS LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES ÉLÈVES.

RÉFORMES MISES EN CAUSE

Les premiers résultats de l'étude du laboratoire ECP (Éducation Cultures Politiques, Lyon II) sur les parcours des PLP de plus de 50 ans¹, en partenariat avec le SNUEP-FSU, soulignent les effets négatifs des réformes successives sur la motivation des PLP. Les réformes sont le premier élément cité de difficulté pour durer dans le métier. En cause, l'objectif des réformes, leur élaboration et leur mise en place très descendante qui ne laisse aucune place à l'expertise des PLP dans les établissements. D'ailleurs, celles et ceux ayant de l'ancienneté sont les plus affecté-es par les réformes.

1 cf. journal n°110 mai-juin 2019

SUICIDE À CLERMONT-FERRAND

LE MANAGEMENT MIS EN CAUSE

Le suicide de notre collègue PLP a suscité beaucoup d'émotion : à Clermont comme ailleurs, brimades et verticalité sont des méthodes de management globalement tolérées par l'administration. Comment dépasser l'émotion pour passer à l'action ?

Le SNUEP-FSU a identifié de longue date des lycées « néo-managés » : inégalités, intimidations, convocations sans objet, humiliations y sont des méthodes de direction. À Thiers, des PLP ont témoigné anonymement par peur de représailles. À Brassac, l'équipe subit vexations et autoritarisme. Ailleurs, des DDF s'arrogent des prérogatives de chef pour régner. En maths-sciences, l'IEN utilise la pression hiérarchique contre les enseignant-es.

Le rectorat utilise des procédés dilatoires : mise en cause de la vie personnelle, chef-fes d'établissement et PLP renvoyé-es dos à dos sans considérer la subordination, discours lénifiant sur le « vivre ensemble », mesquinerie bureaucratique. Ainsi le secrétaire du SNUEP-FSU à Brassac a été saqué pour sa promotion par le recteur lui-même, un collègue TZR syndiqué a été mis en cause à tort au niveau disciplinaire alors qu'il venait de gagner au tribunal administratif, un adhérent de Thiers a dû répondre d'accusations calomnieuses écrites par son chef, une PLP en arrêt maladie suite aux pressions de sa cheffe voit le DRH refuser l'accident du travail. Le constat est clair : le rectorat est incapable de

régler ces problèmes précisément car il cherche à préserver l'autorité et les intérêts de l'administration.

ALORS QUE FAIRE ?

La FSU a une place essentielle dans le CHSCT : notre élue, Béatrice Bosdevesy, va enquêter la quasi-totalité de l'année sur le suicide et auditionner les personnels. En attendant, la direction est toujours en place au LPO de Chamalières : tout prof dans le même cas aurait, lui, été suspendu à titre conservatoire.

Seule la mobilisation peut faire respecter nos conditions de travail et amoindrir le pouvoir des proviseur-es ou de leurs affidé-es : les années passées, la FSU a permis d'imposer le débarquement de chefs brutaux, au LP Gasquet ou à Claudel. Quand la confiance est rompue, seul le départ du-de la chef-fe apaise le climat.

Heures d'info mensuelles, cahiers de doléances, audiences, témoignages, rassemblements, appui tactique des commissaires paritaires : ne pas laisser passer, faire front, retrouver l'unité de la salle des profs a permis et permet encore des victoires. ■

LE MINISTRE IGNORE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES PLP !

Suite à l'alerte déposée par le SNUEP-FSU au CHSCT ministériel du 5 septembre qui a clairement exigé l'abandon de la réforme de la voie pro, le ministre avait deux mois pour répondre. Le 6 novembre, 2 mois et 1 jour après, toujours aucune réponse ! Ce 6 novembre, pourtant choisi pour étudier en CHSCTM les suicides dans l'Éducation nationale, restera donc, pour les PLP, une nouvelle preuve du mépris du ministre pour notre profession et l'enseignement professionnel.



© Photothèque Rouge

CONTRE LE CHANTAGE AU TEMPS DE TRAVAIL

Lors de son déplacement à Rodez en octobre dernier, le président de la République a reconnu qu'avec le nouveau système de retraite, les faibles salaires perçus par les enseignant-es auront un impact très négatif sur leurs pensions. Il a néanmoins conditionné une amélioration des rémunérations à une augmentation du temps de travail. Et c'est ce que le ministère tente de nous imposer dans les groupes de travail ministériels. Pour le SNUEP-FSU, ce choix irresponsable n'est en aucun cas acceptable. Nos missions se sont développées et notre charge de travail s'est accrue depuis 15 ans donc, d'emblée, revalorisons maintenant ce travail supplémentaire ! Un rattrapage du gel de la valeur du point d'indice reste un levier incontournable. Dans le contexte dramatique actuel, il est urgent de conquérir de nouveaux droits pour améliorer nos conditions de travail et obtenir une véritable revalorisation salariale à la hauteur de nos qualifications et du travail fourni au quotidien.

IMPACT DES RÉFORMES À CAEN

LES MILITANT-ES DU SNUEP-FSU EN ACTION

Les actions du SNUEP et de la FSU dans les CHSCT ont permis de mettre au jour des pratiques managériales inadmissibles et des situations de travail dangereuses, mais aussi d'y remédier et/ou d'améliorer les conditions d'exercice. La dernière visite du CHSCT académique, au début de cette année scolaire, a porté sur les réformes des lycées. Elle a permis de relayer l'alerte effectuée au CHSCT ministériel. Des constats sur les effets néfastes de la mise en place de ces réformes ont été établis et des préconisations ont été formulées. La rectrice doit maintenant y répondre, les mettre en application ou justifier leur non mise en application. Le CHSCT du Calvados a voté un avis demandant le retrait de la réforme de la voie pro. Le CHSCT de l'Orne devrait quant à lui mettre l'accent sur les risques psychosociaux pour les professeur-es de GA victimes des suppressions de sections dans trois SEP du département. Dans les CHSCT, les militant-es du SNUEP-FSU agissent au quotidien pour dénoncer failles et dérives de l'administration. ■

NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

CONTENUS DENSES SANS MOYENS HORAIRE SUFFISANTS

Après une adoption par le Conseil supérieur des programmes (CSP) et une première validation par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), les projets de nouveaux programmes d'enseignement général pour les Premières et les Terminales ont été mis en ligne pendant les vacances d'automne. Puis le ministère a discrètement organisé une « consultation » internet de la profession, sans informer les PLP de son existence. Que faut-il en retenir ?

© Marie-Caroline Guérin



« CES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES ENTÉRINENT L'ABANDON D'UNE FORMATION COMPLÈTE ET ÉQUILIBRÉE DES JEUNES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE. »

Sur la méthode employée, le SNUEP-FSU ne peut que déplorer, une fois encore, qu'un sujet aussi lourd de conséquences sur nos conditions d'enseignement ait été dévoilé pendant des vacances. De plus, le manque d'information, le peu de temps accordé à des enseignant-es surchargé-es par la mise en place de la réforme pour participer à la consultation, ainsi que les modalités de celle-ci, laissent augurer une non-prise en compte des remarques et propositions des collègues, comme ce fut déjà le cas pour les programmes de CAP et de 2^{de}.

CHOIX IMPOSSIBLES

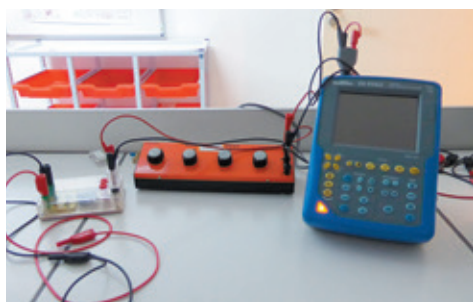
Concernant l'Histoire, la densité du programme, au regard des horaires maintenant attribués, entraînera un survol des

notions. Ainsi, le thème 1 en classe de 1^{re} reprend de nombreuses notions précédemment étudiées dans des chapitres différents, en les rassemblant de manière « fourre-tout ». Le thème étudiera aussi bien le développement du monde ouvrier que les inégalités homme/femme en passant par les luttes sociales ou les inégalités territoriales mais aussi la tertiarisation et la féminisation du monde du travail, l'agriculture, l'artisanat, le travail à l'usine, le travail forcé, le travail outre-mer... Cette densité permet de réduire la visibilité des avancées sociales gagnées durant la période étudiée.

Le thème 2 de Terminale, tout aussi vaste, doit permettre de réaborder, par exemple, les questions sociales et féministes depuis 1945. Le problème n'est donc pas lié aux possibles laissés par de tels contenus, mais plutôt au fait que tout ne pourra pas être traité.

CALENDRIER SERRÉ, CONSULTATION POUR LA FORME

Chargé de la conception de ces programmes depuis l'automne 2018, le CSP a rendu sa copie à la toute fin octobre 2019. Puis une courte consultation internet de la profession a été organisée par le ministère pendant à peine plus de 2 semaines. Ce dernier entend maintenant rendre ses arbitrages avant les vacances de Noël par une présentation des textes en commission spécialisée des lycées puis au Conseil supérieur de l'Éducation. Enfin, la publication définitive de ces nouveaux programmes devrait intervenir au mois de janvier 2020.



Ainsi, selon les choix des enseignant-es, des questions importantes ne seront pas abordées partout ! Notons aussi qu'en Français, le programme de Terminale (*Vivre aujourd'hui : humanité, sciences, techniques*) est si vaste qu'il est prévu de l'articuler autour de 2 questions, connues en début d'année et alternant tous les 2 ans sur les diverses notions, pour cibler la préparation de l'examen.

SAVOIR VERSUS CONNAÎTRE

Sur les Maths-Sciences, les programmes portent une injonction forte à utiliser des exemples liés au développement durable et à la transition énergétique, y compris en co-intervention et lors de potentielles participations au chef-d'œuvre. Bien que ces notions figurent déjà dans les programmes actuels, cela ajoute une difficulté supplémentaire, sans formations spécifiques des enseignant-es. En particulier quand ces thématiques doivent aussi être en lien avec plusieurs spécialités professionnelles. Ces programmes peuvent paraître ambitieux sur le papier. Néanmoins, ils encouragent au survol des notions, par la diminution du temps dévolu aux enseignements et l'addition de concepts à aborder comme l'algorithmique ou les automatismes. Ainsi, les grilles proposées pour les différentes notions de Physique-Chimie apparaissent comme symboliques de l'ambition réelle de ces programmes, car il semble plus important de « connaître » (avoir entendu parler de) que de « savoir » (s'être réellement approprié la notion).

Enfin, notons que les grilles de compétences, maintes fois dénoncées par le SNUEP-FSU et sur lesquelles il faut s'appuyer pour les certifications, restent présentes voire prépondérantes pour l'orien-

tation que les enseignant-es devront donner à leur pédagogie.

BESOIN DE TEMPS

Si en PSE, on peut acter positivement le retour d'un peu de biologie, le programme reste là aussi très chargé au regard des horaires. La PSE est présente dans toutes les filières de bac pro, et doit, de ce point de vue, rester suffisamment généraliste. Ainsi, certaines disparitions, comme le budget ou les assurances, sont discutables au regard de l'importance accordée, par exemple, aux thèmes multiples liés à l'alimentation. De plus,

LES GRILLES PROPOSÉES POUR LES DIFFÉRENTES NOTIONS DE PHYSIQUE-CHIMIE APPARAÎSSENT COMME SYMBOLIQUES DE L'AMBITION RÉELLE DE CES PROGRAMMES, CAR IL SEMBLE PLUS IMPORTANT DE « CONNAÎTRE » (AVOIR ENTENDU PARLER DE) QUE DE « SAVOIR » (S'ÊTRE RÉELLEMENT APPROPRIÉ LA NOTION).

les activités suggérées dans les programmes pour mettre en œuvre les différents points ne devront pas être utilisées comme des injonctions par le corps d'inspection. Par ailleurs, certains attendus posent problème puisque les différences entre bac pro et CAP sont peu perceptibles. Enfin, la construction « en spirale » du programme n'est pas si évidente au regard des thèmes

abordés qui pourraient être traités « en bloc ». Cette construction spiralée peut générer une perte de temps, un sentiment de déjà-vu et une démotivation des élèves. En conclusion, à l'opposé du discours ministériel, ces propositions de programmes entérinent l'abandon d'une formation complète et équilibrée des jeunes de la voie professionnelle. La disparition de certaines notions n'est pas neutre. C'est la docilité des futur-es ouvrier-es et employé-es qui est recherchée plutôt que de leur permettre de connaître leurs droits.

Pour le SNUEP-FSU, ces programmes rendent impérieuse la restitution aux heures disciplinaires des horaires dévolus aux dispositifs pédagogiques de la réforme. Il reste également nécessaire d'augmenter les dédoublements dans les enseignements généraux pour que certaines notions parfois complexes soient, au final, réellement maîtrisées par les élèves des LP. Atteindre l'ambition de valorisation de la voie professionnelle passe par des moyens ambitieux. ■

Franck FERAS

DE GA À AGORA TRANSFORMATION INABOUTIE

Le CSE a examiné la transformation du bac pro GA en bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA), que le ministère présente comme « *un volet essentiel de la transformation de la voie professionnelle dans le secteur tertiaire* ». Le résultat est loin de cette ambition.

Le SNUEP-FSU n'a pas cessé de dénoncer les contenus et modalités du bac pro GA et sa transformation répond en partie aux préoccupations des collègues. Quelques points positifs peuvent y être relevés, comme le retour indirect de quelques notions de comptabilité ou un élargissement des métiers auxquels ce bac pro permet d'accéder. Concernant le référentiel d'évaluation, le SNUEP-FSU accueille favorablement l'abandon des « fiches Cerise ». Cependant, les modalités pour les CCF des pôles 1 et 3 du bac pro AGORA ne sont pas connues et rien n'indique qu'elles simplifieront la charge de travail des enseignant-es.

Restent des points très critiquables. La très large polyvalence de ce bac pro pourrait poser des problèmes de mise en œuvre et n'apporte pas une meilleure lisibilité aux élèves. Les blocs de compétences du R.A.P. sont plus orientés pour une insertion professionnelle immédiate au détriment d'une ouverture vers le supérieur. Enfin, ce référentiel évoque des « colorations » qui accroissent la charge de travail des enseignant-es et génèrent un déséquilibre dans les formations proposées d'un LP à l'autre. Tout ça pour un dispositif non mentionné sur le diplôme et n'apportant, de fait, aucune plus-value pour les élèves ! Pour le SNUEP-FSU, il fallait certes transformer le bac pro GA. Mais il reste insatisfait face à une proposition qui aurait dû avoir plus d'ambition pour les jeunes.

Franck FERAS

BLOCS DE COMPÉTENCES

LE MINISTÈRE DÉBLOQUE !

Le ministère continue son démantèlement des diplômes. Après l'introduction des blocs de compétences dans la formation continue des adultes, il décide de généraliser leur reconnaissance tant pour les scolaires que pour les apprenti-es.



© Axel Benoist

La notion de bloc de compétences fut introduite dans la loi du 5 mars 2014 en même temps que le compte personnel de formation (CPF). Seules les formations sanctionnées par une certification enregistrée au RNCP¹ ou « *permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant l'acquisition d'un bloc de compétences* » étaient éligibles au CPF. Cette introduction des blocs de compétences était donc pensée pour la formation continue des adultes afin de leur permettre l'acquisition progressive d'une certification professionnelle.

En reconnaissant les blocs de compétences en formation initiale, le ministère ouvre la voie à l'acquisition progressive des diplômes pour les apprenti-es et les lycéen-es.

À terme, le développement de correspondances entre certificats de qualification professionnelle (CQP), titres et diplômes va induire l'autonomisation des blocs de compétences qui finiront par être reconnus par les branches professionnelles. Bon nombre de jeunes ne chercheront plus à obtenir un diplôme

mais seulement les quelques blocs servant de base à l'obtention d'un CQP ou au mieux d'un titre professionnel. Le ministère rompt donc avec les politiques d'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes et ouvre la porte à la reconnaissance d'un niveau de qualification infra 3. Cette orientation politique fragilise encore plus la place des enseignements généraux déjà mise à mal par la réforme. ■

Jérôme DAMMERY

1 Répertoire national des certifications professionnelles

ÉVALUATION DU CHEF-D'ŒUVRE : ENTRE BRICOLAGE ET PRÉCIPITATION

Le ministère a fait le choix de ne pas restructurer en profondeur l'examen du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle afin d'éviter la saisine des CPC. Le chef-d'œuvre sera ainsi affecté d'un coefficient 1 qui sera pris sur l'épreuve professionnelle ayant le plus gros coefficient. Ce bricolage a sûrement été guidé par la volonté du ministère d'une mise en œuvre rapide de l'évaluation de ce dispositif. Il permet aussi un retour en arrière facile en cas de disparition de celui-ci. Les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre pour le CAP sont aussi connues. 50 % sera constitué par la moyenne des notes afférentes à celui-ci et 50 % par une note obtenue à un oral de présentation. Cet oral de 10 minutes sera évalué par un binôme composé d'un-e professeur-e d'enseignement général et d'un-e professeur-e d'enseignement professionnel. Par cette mise œuvre, le ministère décide d'alourdir le dispositif global de certification du CAP. Cela engendrera plus de travail pour les PLP et plus de temps consacré à la certification alors même que l'indemnité de sujétion spéciale n'a pas été valorisée depuis que le ministre est en responsabilité. Si le SNUEP-FSU reconnaît l'intérêt de la pédagogie de projet, il reste opposé à la mise en œuvre du chef-d'œuvre et à son évaluation. ■

Jérôme DAMMERY

LICENCE PRO EN 3 ANS ACCESSIBLE À TOU-TES ? VRAIMENT ?

Le ministère de l'enseignement supérieur vient de créer une licence professionnelle accessible dès la L1 pour tou-ttes les bachelier-es, quelle que soit leur voie de formation. L'idée peut séduire, car elle offre davantage de possibilités de poursuites d'études aux élèves de la voie pro. Reste à voir le nombre et le genre de filières de ce type qui seront ouvertes par les universités, et quels attendus seront imposés pour y accéder. Pas sûr que nos élèves y seront prioritaires... ■

Franck FERAS

LA PAROLE DE L'EXTRÊME DROITE SE BANALISE

L'extrême droite prend depuis plusieurs années une part de plus en plus importante dans le débat public avec de lourdes conséquences sur notre horizon politique.

L'arrivée récente sur Cnews du polémiste Éric Zemmour, déjà condamné pour incitation à la discrimination raciale, a particulièrement ému. Elle a eu lieu peu de temps après ses déclarations lors de la « convention de la droite » organisée par M. Maréchal Le Pen. Lors de son discours, il avait déclaré, entre autres horreurs, « *tous nos problèmes sont aggravés par l'immigration [...] et sont aggravés par l'Islam* » et il a comparé l'immigration à une colonisation balbutiante dont les Européen·nes seraient à terme les victimes. Malgré ces propos extrêmement graves (objets d'une enquête pour incitation à la haine raciale et de mises en garde par le CSA), Cnews n'a pas remis en cause sa collaboration avec l'éditorialiste.

Ce n'est cependant qu'un exemple parmi tant d'autres. La dernière chasse aux sorcières médiatique contre le port du voile a donné lieu à un déferlement de

propos relevant davantage de l'ignominie que du journalisme. Sans aucune mise au banc médiatique, Y. Tréard du Figaro déclarait « *déteste[r] la religion musulmane* » pendant que O. Galzi comparait le voile à l'uniforme SS. De quoi satisfaire l'ego du conseiller régional RN à l'initiative de cette polémique nauséabonde, qui aura donc réussi son coup de force médiatique.

Difficile ici de ne pas penser au concept de la fenêtre d'Overton qui désigne, pour les sciences sociales, l'ensemble des idées acceptables au regard de l'opinion publique. Fenêtre que le discours médiatique a le pouvoir d'élargir. Quand existent des propos aussi caricaturaux, d'autres propos, radicaux mais prononcés avec plus de mesure, deviennent alors modérés aux yeux du public. Ainsi, l'extrême droite continue à coloniser les esprits... ■

Paul LÉBOUC

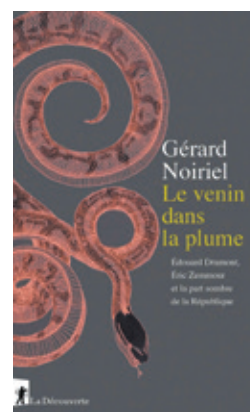


© Marie-caroline Guérin

LES ENFANTS OUÏGHOURS ACCULTURÉS

Au Xinjiang, sous couvert de terrorisme, des parents sont placés en rééducation dans des camps illégaux mais aussi en prison, ce qui en pousse d'autres à l'exil. Leurs enfants sont alors placés de force dans des institutions d'État ou des pensionnats, comme d'autres enfants musulmans turciques. Les journalistes étrangers ont l'interdiction de visiter les établissements clôturés de barbelés et de caméras. Ces enfants sont considérés comme orphelins... Les enfants, obligés de parler chinois dès la maternelle, sont soumis à une acculturation programmée pour en faire de « parfaits Hans ». Ils et elles sont mis en internat, dès le CM1, avec interdiction de voir leurs parents durant la semaine. L'objectif affiché est de passer de 45 % à 70 % de Hans en 2025 ! Les Hans étaient 6 % en 1949. ■

Marie-Caroline GUÉRIN



Gérard Noiriel, *Le venin dans la plume*. Édouard Drumont, Éric Zemmour et la part sombre de la République, Éditions la Découverte, 2019.

LE POISON MORTEL DE LA HAINE

La place occupée par Éric Zemmour dans l'espace médiatique et public suscite une inquiétude légitime et nécessite une réaction vive. En ce sens, l'ouvrage de l'historien Gérard Noiriel apporte un éclairage précis et clair sur les discours et les écrits de haine déversés depuis la fin du XIX^e siècle. Mettre en regard les écrits antisémites d'Édouard Drumont et les mensonges islamophobes d'Éric Zemmour est une affaire périlleuse. Gérard Noiriel réussit à démasquer et expliquer la mécanique de la haine qui est en jeu dans les insultes des deux pamphlétaires. Trois points sont particulièrement saillants. Le premier est leur parcours – issus de milieux modestes, ils sont des exemples parfaits de transfuges sociaux – ; le second est leur défense d'une histoire identitaire – la France est une personne, un « nous » qui appelle un « eux » parfois désigné en son sein ; le troisième est d'avoir su exploiter les faiblesses des systèmes démocratiques, de la liberté de s'exprimer – de l'expansion des journaux pour l'un, des chaînes d'info continue pour l'autre – afin de diffuser leur idéologie. Face à ce « venin », des réponses existent et Gérard Noiriel avance des propositions. Il ne s'agit plus de sous-estimer les dangers de ces discours, mais bien de se réarmer contre « l'hydre » fasciste et de tirer enfin des leçons salutaires de l'Histoire. ■

Olivier BAUDOUIN



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Augmentation des salaires des PLP

Pour MOI
c'est OUI !